

Rapport de la Commission des Finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°06/2019

Comptes 2018

Préambule

Sous la présidence de Monsieur Arnaud Brulé, et d'entente avec la Municipalité, la Commission des Finances s'est constituée en trois sous-commissions, afin d'examiner les comptes 2018 en petits comités avec les dicastères concernés. Ces trois sous-commissions ont rencontré les membres de la Municipalité le 7 mai pour examiner ce préavis. A l'exception d'Arnaud Brulé, excusé, tous les autres membres de la Commission des Finances étaient présents, ainsi que tous les membres de la Municipalité.

Nous aimerions relever l'excellente présentation et la clarté du document de présentation des comptes 2018 et de ses commentaires. Nous remercions toutes les personnes présentes pour leurs réponses à nos questions et leur disponibilité.

Une autre sous-commission des Finances, composée de Nadège Longchamp et Arnaud Brulé, a également rencontré des membres de la Commission de gestion le 9 mai. Puis la Commission des Finances s'est réunie au complet le 14 mai pour préparer son rapport.

Commentaires généraux

Les comptes 2018 se soldent pas un excédent de revenu de Fr. 433'066.-, alors qu'une perte était planifiée au budget. Cet excédent provient à la fois de revenus légèrement supérieurs et de charges légèrement inférieures au budget.

Les écarts de charges les plus importants par rapport au budget sont les suivants :

Charges effectives 2018 inférieures au budget :

Fr. 188'549.- en achats d'eau, d'énergie, de combustible

Fr. 175'028.- en honoraires et prestations de services

Fr. 216'516.- en intérêts de dettes.

Compte 110.3061 « Frais de déplacement »

Le libellé de ce compte a changé ; il s'appelait précédemment « Frais de déplacement & Mobility ». Il nous a été confirmé que ce compte ne contient en réalité que les frais liés à « Mobility » et que l'augmentation de ce poste depuis l'installation du véhicule, passant de Fr. 5'100.- (2016), Fr. 7'900.- (2017) et en 2018 à plus de Fr. 10'000.-, peut être expliquée par une utilisation insuffisante de la prestation. Après un échange avec la Municipalité, il s'avère que celle-ci a demandé des informations statistiques pour 2018, lesquelles n'étaient pas connues au moment de la rédaction de notre rapport. La CoFin estime que les trois années écoulées doivent permettre d'établir un bilan et de prendre une décision quant à cette prestation, à savoir éventuellement le déplacement du véhicule dans un lieu plus approprié, solution retenant a priori le soutien de la Commission, afin d'éviter la suppression pure et simple du service.

Affaires culturelles et loisirs

L'augmentation est importante d'une année à l'autre, env. Fr. 122'000.- (+22.7 %). Les comptes 150.3170.01 « Manifestations & animations » et 150.3653.00 « subventions aux sociétés locales » ont fait l'objet d'une meilleure utilisation et de reclassements. Toutefois, une vision claire – gratuité des salles incluse – n'est pas encore possible afin d'évaluer les coûts globaux de l'offre de loisirs financée d'une manière ou d'une autre par la Commune. Les charges de la première fête « En avant la musique » se trouvent dans le compte « Manifestations » pour environ Fr. 30'000.-. Le solde concerne la fête du premier août et son feu d'artifice, l'animation théâtrale, le prix du mérite et quelques animations scolaires ou parascolaires.

La CoFin a également eu accès au détail du compte « Subvention aux sociétés locales », et ne peut que constater qu'elle n'y a pas décelé d'anomalie particulière.

2. FINANCES

Les comptes 2018 s'avèrent très proches du budget, les charges étant inférieures de moins de 1 % au chiffre budgété, tout comme les produits également.

La CoFin a également investigué les différences dans les comptes d'amortissements et la réponse nous est parvenue par mail et le texte est reproduit ci-dessous :

« 230.3311.00 - Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil

Diminution par rapport au budget 2018 ; des investissements routiers « en cours » au moment de l'élaboration du budget 2018 étaient prévus d'être amortis fin 2018 (environ CHF 108'000.-). Les travaux n'étant pas terminés, les amortissements n'ont pas été effectués.

230.3312.00 - Amortissements obligatoires des bâtiments

Diminution par rapport au budget 2018 ; les travaux de rénovation du Centre sportif E+F n'étant pas terminés, l'amortissement n'a pas été effectué (environ CHF 119'000.-).

Compte 3506.3141.06 Réparations programmées du bâtiment

Suite à des travaux d'entretien programmés, le revêtement de la place de jeu était plus endommagé que prévu et à dû être refait. Une subvention pour ces travaux a été versée en 2019 pour un montant de Fr. 50'000.-. Compte tenu de cette subvention, le coût réel est donc de Fr. 281'544.80 et non pas Fr. 331'544.80.

Compte 3511.3141.11 Réparations programmées du bâtiment

Les travaux d'entretien de la Grande salle se limitent au strict minimum nécessaire pour le maintien de la salle et de la location. Actuellement, il n'y a plus d'investissement dans ce bâtiment en attendant qu'une décision soit prise quant au devenir de ce lieu.

3528.3133.00 Entretien courant du bâtiment

Il s'agit d'interventions d'entreprises extérieures sous contrat et les coûts à payer sont liés à des pièces ou matériaux qui ont dû être remplacés.

3532.3133.00 Entretien courant du bâtiment

Un dépassement de Fr. 14'768.65 par rapport au budget s'explique de la manière suivante : le montant enregistré au budget 2018 aurait dû être de Fr. 50'000.- afin de couvrir les charges courantes d'entretien. Il s'agit d'une erreur.

Incivilités

Par ailleurs, la CoFin a demandé à la Municipalité des informations concernant les coûts relatifs aux incivilités dans notre Commune en ; voici un bref aperçu :

Année 2018 : Fr. 28'592.60
Année 2017 : Fr. 74'712.40
Année 2016 : Fr. 43'988.75
Année 2015 : Fr. 17'529.25.

Sinistres

La CoFin a également demandé à la Municipalité des informations concernant les coûts relatifs aux sinistres qui ont eu lieu en 2018, soit un montant total de Fr. 614'283.00. Ce montant très élevé se compose notamment de deux sinistres importants qui ont eu lieu dans le collège du Rionzi lors de l'inondation des sous-sols durant le gros orage survenu en juin et l'infiltration d'eau dans le complexe sportif du Mottier. Sur le total mentionné plus haut, le montant remboursé par les assurances se monte aujourd'hui à Fr. 393'084.90. En conséquence, le coût net des sinistres de l'année 2018 pour la Commune se monte à Fr. 221'198.10.

4. TRAVAUX

Aux comptes 450 « Ordures et déchets », les revenus équilibrent les charges comme il se doit. Pour cela, le compte 450.3811.00 révèle un surplus effectif de revenus attribué aux financements spéciaux de Fr. 37'906.55. Ce montant figure au bilan.

Recommandation de la Commission

Au vu des informations et des points relevés, la Commission de Finances, propose aux membres du Conseil communal :

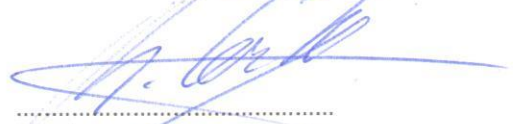
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 et par conséquent le préavis 06/2019 tel que présenté par la Municipalité ;
- de porter l'excédent de revenu de Fr. 433'066.56 en augmentation du compte 9290.00 – Capital.

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 mai 2019

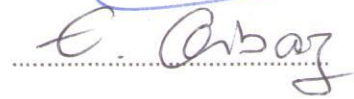
Le président-rapporteur: Arnaud Brulé



Les membres : Christophe-Vincent Corbaz



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Nadège Longchamp-Geiser



Olivier Maggioni



Cédric Mottier



Remo Studer



Claudine Testaz-Rouiller



Philippe Vaucher

